

**DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 MARS 2018****Objet : TECHNOPOLE ALIMENTEC**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTHOLON - BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

*Intervention d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire*

Le Technopôle Alimentec a été créé en 1992 avec l'appui de la Région, du Conseil Général de l'Ain, de la Ville de Bourg-en-Bresse (puis par l'agglo) et de notre Compagnie. Il assure un rôle de développement de la filière agro-alimentaire et des secteurs connexes (emballages, équipementiers...). Il opère sous la forme "syndicat mixte" depuis 1998 (Syndicat Mixte du Technopôle Alimentec, SMTA).

Notre Compagnie soutient le fonctionnement du SMTA par une participation financière annuelle de 55 K€ (61 K€ précédemment) et par le financement de la mission animation des IAA qui a varié de 10 à 33 K€ selon les exercices. Elle a soutenu également par le passé un fonds de recherche de 15 K€ annuel.

Compte tenu des difficultés financières du technopole présentées lors des dernières réunions du comité syndical, une réunion stratégique s'est tenue le 30 novembre puis une suivante avec les représentants du CTCPA (Centre technique pour la Conservation des Aliments) et de LIP (Lyon Ingénierie Projets, filiale de l'université pour la valorisation de la recherche universitaire) le 21 décembre 2017

Soucieux de conserver un outil performant au service des entreprises de la filière, le Conseil Départemental de l'Ain a souhaité, par la voix de son Président, faire réaliser un audit permettant de comprendre le rôle actuel du Technopôle pour le territoire, d'apprécier les leviers de développement et d'émettre des recommandations pour revoir les composantes de son modèle économique.

A cet effet, le Président Fontenat a reçu le cabinet conseil le 26 février dernier.

A la demande du Département, et de par son implication dans la gouvernance du Technopôle, il est proposé que notre Compagnie participe à cet audit, y compris financièrement. D'un coût total de 17 400,00 € TTC, la part de la CCI de l'Ain devrait s'élever à 3 480,00 € TTC, soit 20% correspondant à la part de son implication statutaire dans le syndicat mixte.

Il vous est demandé de valider la participation financière de notre Compagnie au coût de cette mission d'audit du Technopole Alimentec à hauteur de 20% correspondant à la part de son implication statutaire dans le syndicat mixte soit 3 480,00 € TTC.

**L'Assemblée, vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Vice-présidente Secrétaire, valide la participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain au coût de la mission d'audit du Technopole Alimentec à hauteur de 20% correspondant à la part de l'implication statutaire de la CCI de l'Ain dans le syndicat mixte soit 3 480,00€ TTC.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire

Original signé

Patrice FONTENAT  
Président